



❧ Bulletin de l'Archiconfrérie ❧

I. Affiliation. — Nous sommes heureux de pouvoir chaque mois enregistrer quelque nouvelle paroisse dans l'Archiconfrérie. Cette fois c'est la paroisse de St. Raphaël, à Williamstown, Mass., du diocèse de Springfield. L'affiliation a eu lieu le 1^{er} juillet.

II. Indulgences de l'Archiconfrérie. — Nous publions ci-après les Indulgences que peuvent gagner les membres de l'Archiconfrérie de Sainte-Anne de Beaupré. Les intéressés y constateront qu'en entrant dans cette société de prières, ils se sont ouvert une source extrêmement riche de faveurs spirituelles.

INDULGENCES DE L'ARCHICONFRÉRIE

I. Remarques.

1° Toutes les indulgences, plénières ou partielles, indiquées ci-dessous, peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire.

2° La confession et la communion, si elles sont requises, peuvent se faire le jour précédent, et n'importe dans quelle église. (Décr. 6 oct. 1870)

3° Les fidèles qui ont l'habitude de se confesser une fois par semaine, peuvent gagner toutes les indulgences qui se présentent, excepté celle du jubilé, sans réitérer la confession. (Décr. 9 déc. 1763)

4° Pour les fidèles atteints d'infirmités habituelles, ou de maladies chroniques, et auxquels un empêchement physique permanent ne permet pas de sortir de chez eux, les confesseurs respectifs peuvent commuer en d'autres œuvres de piété la visite de l'église et la communion, mais non la confession. Il faut excepter de cette concession les personnes vivant en communauté. (18 sept. 1862)